

LA RADIOACTIVITE EN LIMOUSIN

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU LIMOUSIN

ADOpte A L'UNANIMITE LE 17 JUIN 2011

RAPPORTEUR : M. J.-C. VAREILLE

Réunion des CLIS départementales - 3 novembre 2011

La représentation de la société civile

- ✓ La deuxième assemblée de la Région, à côté du Conseil Régional
- ✓ Représentation des forces vives – économiques, sociales et environnementales – de la région
- ✓ 69 membres, répartis en 4 collèges :
 - 22 représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées
 - 22 représentants des organisations syndicales de salariés
 - 22 représentants des organismes et associations participant à la vie collective de la région
 - 3 personnalités qualifiées

Un rôle consultatif

*Le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région
(art. L. 4131-2 du CGCT)*

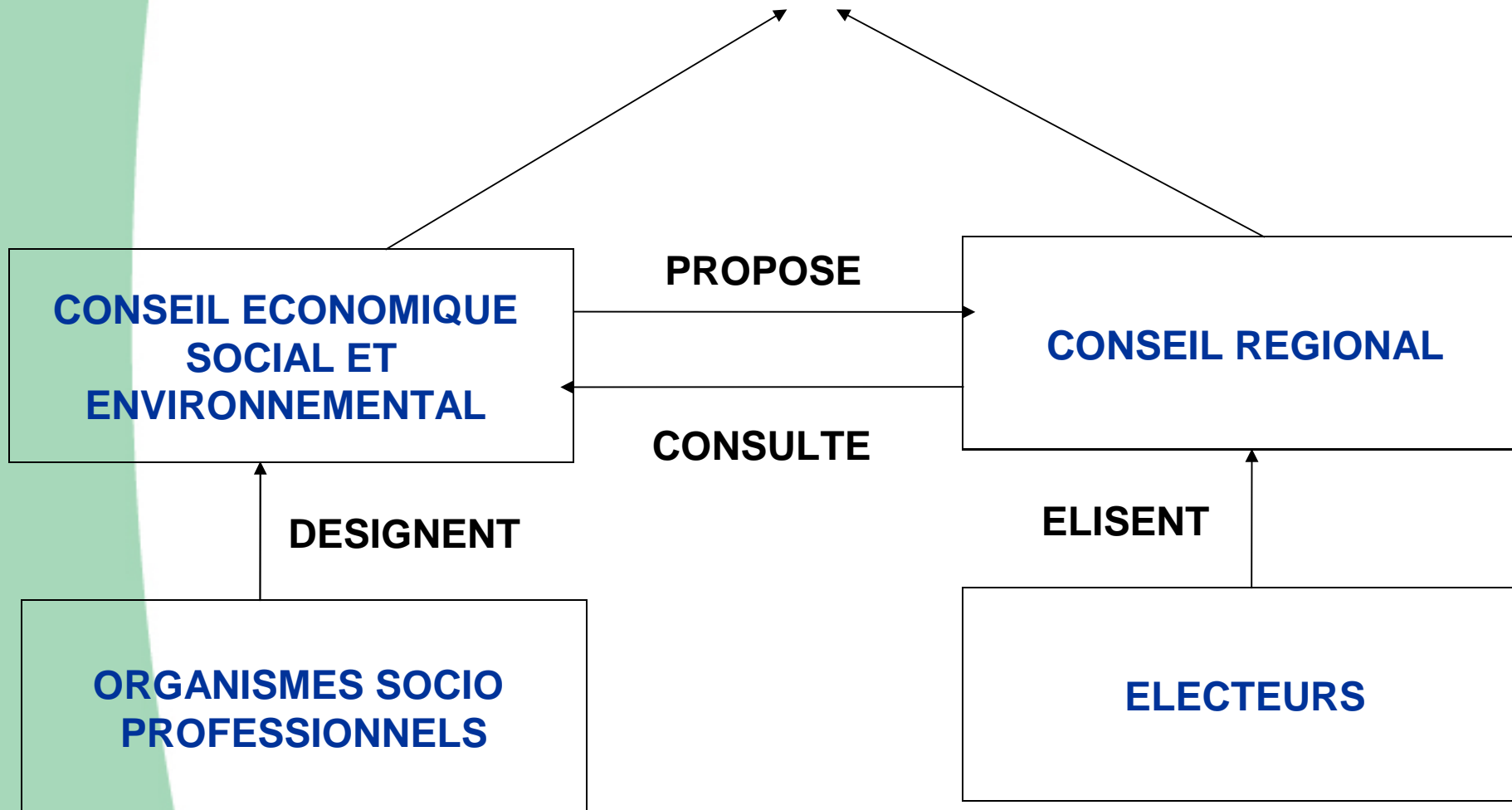
Trois possibilités :

- ✓ les saisines obligatoires
- ✓ les saisines facultatives du Président du Conseil Régional
- ✓ les autosaisines sur tout sujet entrant dans les compétences de la région

Un lieu de débat

Le CESER est un lieu de débats, d'échanges et de propositions de la société civile organisée en Région. Il construit et propose une vision partagée sur les perspectives et l'orientation des politiques régionales

LA REGION LIMOUSIN



Pourquoi une étude du CESER sur la radioactivité en Limousin ?

- ✓ Un enjeu sanitaire et environnemental
- ✓ Un enjeu territorial
- ✓ Un enjeu de démocratie locale

✓ **Aujourd'hui, la radioactivité en Limousin :**

- ❑ fait partie des risques à prendre en considération
- ❑ ne constitue pas, en l'état des connaissances, un enjeu majeur de santé publique

✓ **Pour demain**, le CESER propose un ensemble de 22 propositions destinées à maîtriser et à réduire encore, en tout lieu et de façon pérenne, les effets sur la population et son environnement de l'état radioactif constaté en Limousin

4 axes de réflexion, 22 recommandations

- ✓ Définir les conditions d'une gestion durable de l'après-mine
- ✓ Mieux maîtriser les situations d'exposition de la population
- ✓ Garantir la santé de la population limousine
- ✓ Mieux informer et associer la population

- ✓ **Une base** : la réflexion globale initiée par les travaux du Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP) sur les anciens sites miniers d'uranium du Limousin
- ✓ **L'objectif** : construire une politique globale de gestion de l'après-mine d'uranium à travers une triple dimension :
 - une dimension institutionnelle
 - une dimension technique
 - une dimension territoriale

Définir un cadre institutionnel spécifiquement dédié à la gestion de l'après-mine d'uranium

- ✓ **En prévision du transfert de la gestion des anciennes mines d'uranium (... 2018), le CESER invite l'Etat à bâtir, en lien avec les collectivités territoriales et la société civile, un cadre institutionnel dédié à la gestion de l'après-mine d'uranium (gestion opérationnelle, conditions techniques et financières)**

Mieux maîtriser les risques miniers

- ✓ Le constat : un impact réel, mais localisé des anciennes mines d'uranium
- ✓ 3 principaux axes de recommandations, à mettre en oeuvre avec une expertise pluraliste :
 - ❑ Mieux connaître les sites
 - ❑ Mieux maîtriser les impacts, et à long terme
 - ❑ Mieux contrôler les anciens sites miniers, en adaptant les dispositifs de surveillance aux enjeux

Renforcer la dimension territoriale de l'après-mine

- ✓ Des réaménagements de sites effectués sans réelle prise en compte de leur dimension territoriale
- ✓ Intégrer les aspects socio-économiques des territoires concernés dans la gestion des anciens sites miniers
 - ❑ Mieux prendre en compte les effets d'éviction dus aux conséquences et aux polémiques liées à l'exploitation minière
 - ❑ Encourager AREVA à mener à bien ses projets en Limousin : exemple de l'unité de fabrication du plomb 212, qui vient d'être inaugurée à Bessines sur Gartempe
 - ❑ Mobiliser les acteurs concernés autour du développement d'activités autour des anciens sites miniers

Le radon (I) : le programme expérimental de réduction du radon dans l'habitat privé du Limousin

- ✓ Un programme porté par le Conseil Régional du Limousin, sur le PNR de Millevaches, en lien avec l'ASN et de nombreux partenaires
- ✓ Des actions sur le terrain : mesures de la concentration de radon dans l'habitat privé, puis travaux de remédiation
- ✓ Des études complémentaires : juridiques, sociologiques...
- ✓ Des résultats contrastés :
 - ❑ 39 % des logements présentant une activité $> 400 \text{ Bq/m}^3$
 - ❑ peu de travaux engagés malgré l'accompagnement financier proposé
 - ❑ des mesures de remédiation efficaces et peu onéreuses

Le radon (II) : les propositions du CESER

- ✓ Rendre effective la législation relative au contrôle du radon dans l'habitat privé :
 - Utiliser la chaîne d'intervention déjà utilisée pour les lieux ouverts au public
 - Rechercher les circonstances optimales de prise en charge du radon dans l'habitat.
 - Mieux informer, sensibiliser les habitants et les professionnels
 - Garantir l'effectivité des nouvelles dispositions législatives et réglementaires
 - Recommander l'implication de la Région Limousin
- ✓ Engager une réflexion sur les niveaux d'action actuellement en vigueur

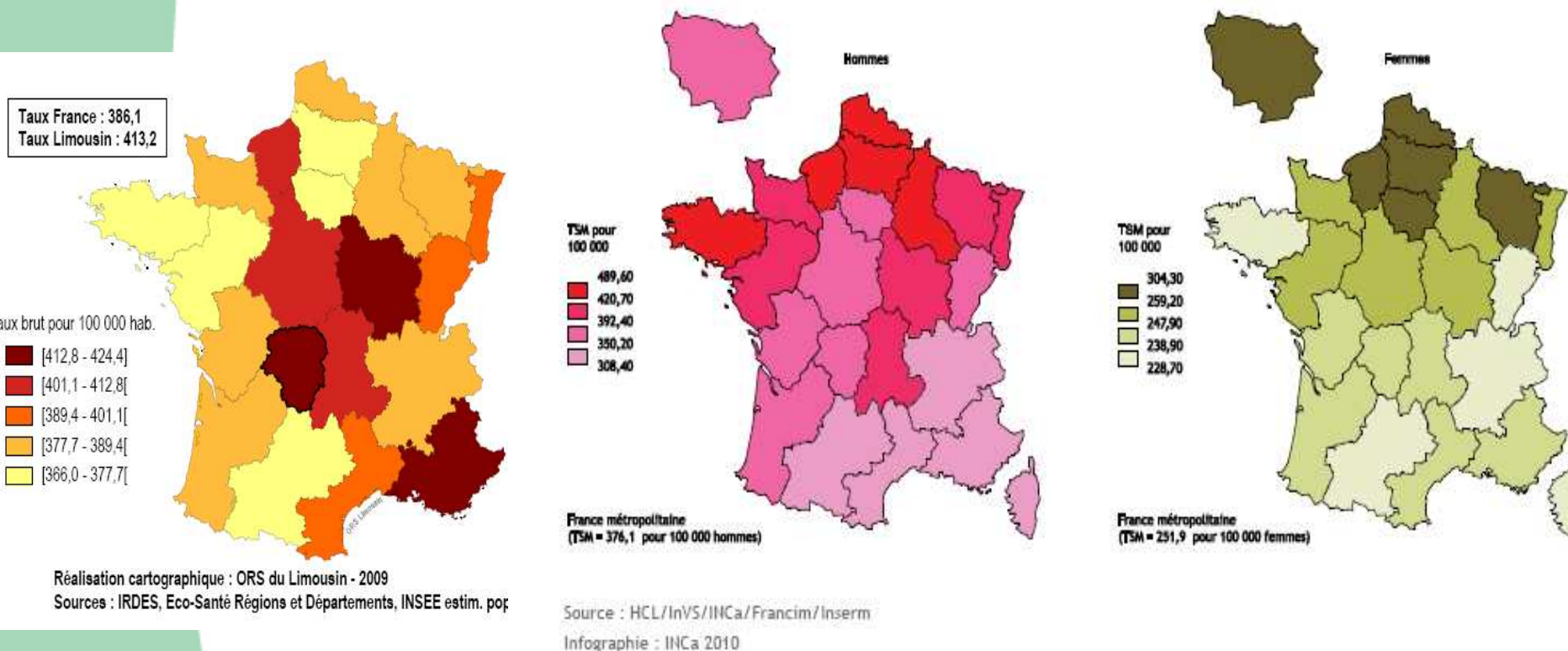
Une eau de qualité radiologique satisfaisante en Limousin

- ✓ 97,20 % de la population reçoit une eau rigoureusement conforme à la réglementation
 - ❑ 2,8 % de la population est exposée à une dose supérieure à 0,1 mSv/an, sans excéder 0,3 mSv/an
 - ❑ 0,005 % de la population est exposée à une dose comprise entre 0,3 et 1 mSv/an
 - ❑ aucun réseau ne présente une dose supérieure à 1 mSv/an

- ✓ **Nécessité toutefois d'intégrer le radon dissous** dans le contrôle de la qualité radiologique des eaux

III - GARANTIR LA SANTE DE LA POPULATION LIMOUSINE (1/2)

✓ La radioactivité ne constitue pas, actuellement, un enjeu majeur de santé publique



Carte 1 : taux d'incidence de cancers (non standardisé)

Cartes 2 et 3 : taux d'incidence de cancers (standardisés) hommes/femmes

✓ Au terme des premières investigations initiées par le GEP : il n'existe pas de correspondance systématique, dans l'état actuel des connaissances, entre la présence des anciennes mines d'uranium et l'incidence de cancers

✓ **Le CESER juge néanmoins indispensable la conduite d'études indiscutables**, ce qui implique :

- ❑ De disposer d'un registre des cancers fiable et exhaustif
- ❑ D'aller au terme des investigations épidémiologiques sur les conséquences potentielles de la radioactivité présente naturellement et autour des anciens sites miniers

- ✓ L'information et la participation de la population :
 - ❑ un enjeu démocratique
 - ❑ une condition de l'appropriation collective des enjeux de l'après-mine et de la radioactivité en général
- ✓ Des recommandations destinées à améliorer :
 - ❑ L'information par les structures officielles
 - ❑ L'information par les médias
 - ❑ La concertation et la participation directe, associative ou institutionnalisée des citoyens

Conforter et revaloriser les CLIS

- ✓ **Proposition n°11** : « ...en intégrant pleinement un rôle de diffusion de l'information au plus près des populations, ainsi qu'une réflexion sur le développement territorial des sites »
- ✓ **Proposition n°12** : « ...en associant davantage la société civile à la gestion des anciennes mines d'uranium de la région. [Le CESER] invite aussi à développer et à approfondir la participation directe, associative ou institutionnelle, des citoyens à la définition des grandes options de la gestion des sites et de leur surveillance..... il recommande le développement et le renforcement des CLIS, accompagnés des moyens utiles »

Par ce rapport sur la radioactivité en Limousin, le CESER a souhaité offrir, conformément à sa mission fondamentale, l'approche, l'analyse et la contribution de la société civile, dans sa pluralité.

Merci de votre attention